

Non, la police « ne tue pas ». Elle protège les citoyens !

Ce samedi, à l'appel de diverses organisations, avait lieu à Brest une manifestation contre la proposition de loi visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, votée à l'Assemblée nationale le 7 juillet dernier.

Face au mot d'ordre de cette manifestation, présentant ce texte comme ouvrant un « permis de tuer », le député Didier Le Gac - qui dénonce avec force ce slogan - tient à rappeler les faits suivants.

Le texte voté prévoit que policiers et gendarmes, lorsqu'ils font usage de leurs armes, seront présumés avoir agi dans le cadre de la loi et ne seront, en effet, plus considérés systématiquement comme suspects et mis en garde à vue.

Néanmoins, cette présomption pourra toujours être renversée, ceci à tout moment, par tout élément de preuve contraire et par n'importe quel procureur. **En aucun cas, ce texte n'organise donc une quelconque irresponsabilité pénale des policiers et des gendarmes.**

Didier Le Gac rappelle ainsi que l'usage de l'arme à feu par les forces de l'ordre restera strictement encadré et contrôlé et qu'il n'existera jamais aucune impunité en la matière. La décision des magistrats restant souveraine.

Mais surtout, le député tient à souligner que **l'action des forces de l'ordre**, police et gendarmerie, **s'exerce dans des conditions de plus en plus dangereuses face à une délinquance de plus en plus violente, désinhibée et armée.**

Ainsi, en 2025 et pour la première fois, le nombre de gendarmes blessés dans l'exercice de leurs fonctions a dépassé le seuil symbolique des 10.000, dont 3.000 à la suite d'une agression, soit un toutes les 3 heures. Également, au cours de la même année, six policiers ont été tués et 6000 blessés en mission.

C'est donc bien souvent au péril de leur vie ou de leur intégrité que ces femmes et ces hommes protègent la population. Heureusement, dans son immense majorité, la nation, à Brest comme ailleurs, leur en est reconnaissante.

C'est pourquoi, dans ce contexte et après cette manifestation, le député indique que scander que « la police tue » et que la République a donné aux forces de l'ordre « un permis de tuer » est tout simplement indigne. Il tient à apporter tout son soutien aux policiers et gendarmes.

Contact : Didier Le Gac
didier.legac@assemblee-nationale.fr
02.98.33.02.20 - 06.73.39.59.17
11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan